

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 37

2010

DOI: 10.11588/fr.2010.0.44909

---

#### Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

SUSANNE LACHENICHT

## MIGRATIONS

Entre mémoire(s) et »Erinnerungskultur«, XVIII<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècle: le cas des huguenots

»Memory is not necessarily authentic, but rather useful«<sup>1</sup>.

Quand, en 1685, Louis XIV fait publier l'édit de Fontainebleau, ce fameux édit qui signifie la révocation de l'édit de Nantes, le protestantisme français se trouve en déclin. Entre 1610, année de la mort du roi Henri IV, et 1660, le nombre de protestants en France diminue considérablement, notamment à cause de conversions au catholicisme, qui – avant 1680 – ne sont pas nécessairement des conversions forcées<sup>2</sup>. En 1610, la France compte 950 000 calvinistes. En 1681 il reste 730 000 huguenots<sup>3</sup>.

À partir des années 1660, les privilèges de l'édit de Nantes, ayant garanti aux protestants français leur coexistence avec les catholiques, sont ébranlés par la politique royale. Celle-ci commence à interdire aux pasteurs protestants de porter leur habit en dehors de leurs églises. Les mariages mixtes entre catholiques et protestants sont interdits. Des églises, écoles et académies protestantes sont détruites si érigées dans des endroits qui ne sont pas prévus par l'édit de Nantes<sup>4</sup>.

Avec l'an 1679, les calvinistes sont de plus en plus exclus des offices publics, des positions à la cour du roi et aux cours de la noblesse française. Les professions libérales sont interdites aux huguenots: des édits leur défendent d'exercer les métiers de juriste, de médecin, de sage-femme. De plus, l'imprimerie et le métier de libraire leur sont interdits en France. Les enfants de protestants sont baptisés par des sages-femmes catholiques. Des prêtres catholiques forcent des moribonds protestants d'accepter la conversion au catholicisme *in extremis*. Les nouveaux convertis bénéficient d'allègements fiscaux. La Caisse des économats, que Pierre Bayle appelle la »Caisse des conversions«, mène à une »foire aux âmes« qui dore les conversions<sup>5</sup>.

En 1681 commencent les dragonnades dans le Poitou. Les soldats envoyés dans les foyers de protestants doivent forcer ces derniers à se convertir au catholicisme. Quand, en 1685, l'édit de Nantes est révoqué, le protestantisme en France est miné, épuisé.

Pierre Chaunu a remarqué que l'édit de Fontainebleau, donc la révocation, était la conséquence logique de l'édit de Nantes<sup>6</sup>. Ce dernier résultait de la volonté royale de terminer les

1 Edward SAID, *Invention, Memory, and Place*, dans: *Critical Inquiry* 26/2 (2000), p. 175–192, ici p. 179.

2 Philip BENEDICT, *The Huguenot Population of France, 1600–1685: The Demographic Fate and Customs of a Religious Minority*, Philadelphia 1991, p. 3, 9–10, 29–78.

3 *Ibid.*, p. 9–10, 76.

4 Didier PONTON, Patrick CABANEL, *Les protestants français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris 1994, p. 38.

5 Élisabeth LABROUSSE, *Calvinism in France, 1598–1685*, dans: Menna PRESTWICH (dir.), *International Calvinism 1541–1715*, Oxford 1985, p. 285–314, ici p. 305–313.

6 Pierre CHAUNU, *La décision royale? Un système de la révocation*, dans: Roger ZUBER, Laurent THEIS (dir.), *La révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme français en 1685*, Paris 1986, p. 19.

guerres de Religion, de pacifier la France en 1598 et de rétablir le catholicisme en tant que religion d'État. En 1685, l'État français peut se décharger de l'édit de Nantes. Pourquoi? En 1685, le protestantisme en France ne présente plus de danger militaire pour l'État, il a diminué en nombre d'adhérents; l'identité française protestante, la cohésion du groupe, est en train de se perdre. L'État n'a plus besoin de protéger une confession en déclin, une confession moribonde<sup>7</sup>.

Nombre de protestants en Europe condamnent l'édit de Fontainebleau de 1685, qui met fin au pluralisme des confessions en France et ainsi au protestantisme. D'autres contemporains croient que l'édit de Fontainebleau donne une nouvelle impulsion au calvinisme français. À nouveau persécutés, les protestants français sont confrontés à un choix difficile: voir mourir le protestantisme en France ou défendre la confession de leurs ancêtres, en diaspora ou, clandestinement, en France. Après 1685, 150 000 à 200 000 protestants français prennent la voie de l'émigration bien que l'édit de Fontainebleau n'inclue pas un *ius emigrandi*. Pourtant, la majorité des protestants français reste en France. Les émigrants perdent leurs droits de sujets français. Guidée par ses pasteurs, cette minorité religieuse établit dans les États du Refuge, non seulement au Brandebourg, mais aussi en Angleterre, en Amérique, aux Pays-Bas et en Irlande, une «France protestante à l'étranger» (Étienne François). Celle-ci est formée à partir des contacts familiaux, des réseaux entre les pasteurs et leurs églises du Refuge qui font des communautés dispersées dans maints États protestants *une* communauté supranationale. Cette nation diasporique est loin d'être homogène, mais elle est une nation à part, qui se constitue sur la base d'un culte, d'une langue, de l'histoire de la diaspora et du mythe du pays d'origine. Pour les première et deuxième générations du Refuge se crée alors une identité protestante française qui fait des réfugiés une nation des «élus», une nation à part, supérieure aux autres nations par sa religion réformée et ses culture et langue françaises<sup>8</sup>.

Au Brandebourg, un siècle après la révocation de l'édit de Nantes, en 1782, Jean-Pierre Erman et Pierre Chrétien Frédéric Reclam commencent à publier leurs «Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du Roi», histoire du Refuge au Brandebourg en neuf volumes. La «nation française» à Berlin, le «corps de Refuge», non seulement au Brandebourg mais aussi en Irlande, en Angleterre et aux Amériques, est en état de dissolution. Langue française et religion réformée se perdent au fur et à mesure que les descendants des réfugiés, les huguenots, s'intègrent dans les sociétés, les économies et les cultures allemandes, anglaises, irlandaises, néerlandaises et américaines<sup>9</sup>. Les besoins économiques et sociaux des réfugiés exigent cette intégration. Ce processus est renforcé par l'uniformisation des lois et des sujets, conséquence de la formation des États nationaux et des nationalismes. La «nationalisation» des États en Europe et aux Amériques met l'autonomie des diasporas, leur statut extraordinaire, en péril, ce qui est le cas en Prusse sous le roi Frédéric I<sup>er</sup> et encore pendant les guerres napoléoniennes.

7 Emmanuel LE ROY LADURIE, *Glorious Revolution, Shameful Revocation*, afterword, dans: Bernard COTTRET, *The Huguenots in England: Immigration and Settlement, c. 1550–1700*, Cambridge 1991, p. 286.

8 Émile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Paris 1961, vol. II, p. 346; Philippe JOUTARD, *The Revocation of the Edict of Nantes: End or Renewal of French Protestantism?*, dans: PRESTWICH (dir.), *International Calvinism* (voir n. 5), p. 339.

9 Viviane ROSEN-PREST, *Historiographie et intégration culturelle. L'Exemple des «Mémoires des Réfugiés» d'Erman et Reclam*, dans: Manuela BÖHM, Jens HÄSELER, Robert VIOLET (dir.), *Hugenotten zwischen Migration und Integration. Neue Forschungen zum Refuge in Berlin und Brandenburg*, Berlin 2005, p. 172–173, et Susanne LACHENICHT, *Hugenotten in Europa und Nordamerika. Immigrationspolitik und Integrationsprozesse in der Frühen Neuzeit (1548–1787)*, Francfort/M., New York, à paraître.

Pourtant, la mémoire collective du Refuge ne naît pas dans les années 1780. Avec l'exode en masse des protestants français, conséquence de la révocation de l'édit de Nantes (1685), les mémoires individuelles et collectives, transmises oralement, écrites à la main et publiées sous les presses des Pays-Bas et en Angleterre, connaissent un essor considérable. Leur objectif? Rap-peler les souffrances subies en France au nom de la religion, la religion des »élus de Dieu«, conserver l'identité française et réformée et convaincre les États protestants d'Europe d'un engagement pour la restauration du protestantisme dans la France de Louis XIV. En même temps, maints huguenots préférèrent le Refuge, la diaspora, à une patrie trompeuse. Dans un pamphlet intitulé »La Politique Française Demasquée«, datant de 1695, l'auteur écrit:

*le Roy d'Angleterre & son Parlement, Messrs. les Etats Generaux & quelques autres Souverains ont eu la charité de nous donner Azile, nous en jouissons aussi bien que de leurs biens faits, & nous aimerons mieux y rester que d'aller nous exposer une seconde fois aux prisons, & aux tourmens sur la parole d'un Roy qui n'en a point. Il est vray qu'il nous appelle, mais d'une voix de Sirene, d'une voix traîtresse qui ne nous presage que la mort*<sup>10</sup>.

Et d'ajouter: *Non Mr. la simple tolerance ne scauroit nous contenter, nous voulons etre en droit de servir Dieu librement, & jouir des mêmes privileges dont jouissent les autres François*<sup>11</sup>. Pourtant, il exprime l'espoir *qu'on nous verra bien-tôt de retour en nôtre Patrie, pour laquelle nous ne saurions nous empêcher d'avoir encore une grande tendresse*<sup>12</sup>.

La mémoire, notamment la mémoire collective d'une *nation*, son *Erinnerungskultur* – non seulement celle des États-nations mais aussi celle des *nations* en situation de diaspora –, forge la cohésion des nations. Comme Maurice Halbwachs l'a remarqué, au sein du groupe-nation cette mémoire sert d'élément d'intégration; en dehors du groupe, elle est exclusive<sup>13</sup>. La mémoire collective d'un groupe se crée et se conserve à partir des institutions qui garantissent que les mémoires individuelles sont unies et forment une mémoire collective, l'*Erinnerungskultur*, permettant l'identification de la majorité du groupe-nation.

Pour les huguenots, ces institutions sont leurs églises et leurs institutions d'éducation. Leurs pasteurs deviennent porte-parole de leurs mémoires individuelles et de leurs mémoires de famille, ils sont créateurs de leur identité collective. Au moment où les églises perdent leurs troupeaux, au moment où la communauté religieuse se dissout et s'intègre dans les sociétés d'accueil, la nation en situation de diaspora risque de perdre son identité, la diaspora meurt. Il lui faut alors de nouvelles institutions qui conservent et traduisent la mémoire du groupe et amorcent le projet de rétablir une *Erinnerungskultur* qui lie à nouveau le groupe ou les descendants des individus fondateurs de ce groupe-nation.

Pour la nation protestante française en diaspora, pour les mémoires des huguenots, nous pouvons distinguer différentes étapes de la fondation et de la conservation de la mémoire collective, de la création d'une *Erinnerungskultur* qui persiste jusqu'à présent. Dans le Refuge, ou bien en diaspora, naissent différents genres de mémoires, créés pour la commémoration des persécutions, des martyrs, de la fuite et du Refuge.

10 La Politique Française Demasquée, Ou Les Dessesins Artificieux du Conseil de France, penetrés & decouverts au travers des dernieres propositions de paix que le roi T.C. a fait courir en divers lieux, & proposer à plusieurs Princes de l'Europe. Le tout contenu en deux Lettres, La premiere écrite de Paris, par un des Partisans de la France, à un Gentilhomme Refugié en Hollande. Et La seconde écrite d'Amsterdam par ce même Gentilhomme pour y servir de Réponse, Utrecht 1695, p. 310.

11 Ibid., p. 312.

12 Ibid.

13 Maurice HALBWACHS, *Das Gedächtnis und seine sozialen Bedingungen*, Berlin 1966.

La première phase, la phase de la constitution d'une *Erinnerungskultur* commence par la persécution des protestants en France, donc dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette phase inclut toute la période du Refuge jusqu'en 1790, année de la loi du retour des protestants en France<sup>14</sup>.

Les martyrs sont des éléments fondamentaux de cette première phase, comme l'illustre l'« Histoire des martyrs » de Jean Crespin (Genève 1582 [1597, 1608, 1619]). Au XVII<sup>e</sup> siècle s'y ajoutent le patriotisme des protestants français, la nostalgie pour la patrie perdue quand les huguenots sont devenus réfugiés, la trahison de Louis XIV et la loyauté envers les souverains des États d'accueil, des nations qui donnent asile et refuge aux persécutés. La langue française comme « monument de mémoire collective », expression qu'on doit à Myriam Yardeni<sup>15</sup>, doit se conserver dans le Refuge et sert, autant que la religion réformée, de trait caractéristique qui distingue le corps de Refuge des nations des pays d'accueil.

Les documents dans lesquels se manifestent les mémoires des familles sont les testaments, les journaux privés, les récits de la persécution et de la fuite de Babylone. Dans tous les pays du Refuge, dans les papiers de famille, à Dublin, Berlin, Londres, New York, Amsterdam et Rotterdam se conservent ces documents qui se ressemblent, ainsi dans le testament de Madame de Chamberlan de Grangues à Dublin, fait en 1695, auquel sera rajouté son histoire de famille. Son testament commence par la phrase suivante: *En l'an 1689 mois de juin il [le mari M. de Chamberlan de Grangues] quitta la France pour avoir la consolation de servir Dieu dans la pureté de sa religion et laissa les biens suivants en France*<sup>16</sup>.

Dans ces documents se trouve de même la nostalgie de la patrie, et, au moins jusqu'en 1713, l'espoir de pouvoir retourner en France:

*Si les affaires de la Religion sont rétablies un Jour en France de telle manière que ceux qui en sont sortis pour cette cause y puissent retourner, Et qu'ils soient rétablis en possession de leur droits tant pour l'avenir que pour le passé, voiez ce que Madame de Grangues, ou ses Enfants pourront demander, tant de leur chef que pour les droits de leur mere*<sup>17</sup>.

Dans le journal privé d'Élie Bouhéreau, premier bibliothécaire de Marsh's Library, Dublin, on lit:

*Après la révocation de l'édit de Nantes, sur la fin de 1685, et les diverses persécutions excitées contre les Protestants en France, je ramassay ce que je pûs de ma famille, et je passay en Angleterre, au mois de Janvier 1686. Dieu m'a fait la grace de m'y rendre, depuis, le reste, hormis la plus jeune de mes Filles, qu'on me retient, encore, dans un couvent, à la Rochelle; et dont je luy demande, tous les jours, la liberté. (Elle y est morte le 8/18 de May 1690). Il [Dieu] a aussi pourvû à tous nos besoins. J'ay marqué, ailleurs, les principales circonstances du Soïn qu'il a pris de nous: et je pourray à loisir les rapporter, en quelque endroit de ce Livre. A présent, mon dessein est de Suivre le fil de mes aventures*<sup>18</sup>.

S'ensuit une description minutieuse des persécutions et de la fuite de sa famille. On trouve les mêmes récits dans les fameux « Mémoires » de Jaques Fontaine<sup>19</sup>, pasteur français en Angleterre,

14 Patrick CABANEL, Une loi du retour (15 décembre 1790), dans: *Diasporas. Histoire et sociétés* 8 (2006), p. 49–77.

15 Myriam YARDENI, Le Refuge allemand et la France, Histoire d'une aliénation, dans: Frédéric HARTWEG, Stefi JERSCH-WENZEL (dir.), *Die Hugenotten und das Refuge. Deutschland und Europa*, Berlin 1990, p. 187–203, ici p. 187.

16 Dublin, National Library of Ireland; Ms. 8341.

17 Ibid.

18 Dublin, Marsh's Library, journal d'Élie Bouhéreau.

19 Dianne N. RESSINGER (éd.), *Memoirs of the Reverend Jaques Fontaine*, Londres 1992.

puis en Irlande chez Isaac Dumont de Bostaquet dans ses »Mémoires sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'édit de Nantes«<sup>20</sup> dans le »Journal de Jean Migault ou malheurs d'une famille protestante du Poitou victime de la révocation de l'édit de Nantes (1682–1689)« ou bien dans les récits de Marie de la Rochefoucauld, dame de Champagné<sup>21</sup>. Cette liste n'est pas exhaustive. Nous connaissons au moins une quarantaine de ces récits, aujourd'hui édités par les spécialistes du Refuge. À ces histoires de famille, faites pour les descendants, s'ajoutent des centaines de testaments du Refuge, où les première et deuxième générations expriment leur gratitude de pouvoir mourir dans la foi calviniste.

L'objectif de ces testaments et récits? Conserver la mémoire de la persécution afin de renforcer et de transmettre la foi et l'identité française réformée aux futures générations et garantir leurs possessions dans le cas d'un retour en France.

Ces mémoires ont du succès, au moins chez les élites huguenotes dans le Refuge: encore en 1830, John Pintard, huguenot de la quatrième génération à New York, fréquente l'église française de la Nouvelle York afin de rendre hommage aux ancêtres persécutés pour leur foi et de commémorer leurs souffrances et sacrifices. Pintard écrit à sa fille Éliza: *Comment pourrais-je délaissier l'église de mes ancêtres, érigée par mes pieux ancêtres?* Et il ajoute: *Je crois qu'il est de mon devoir de maintenir l'église de mes ancêtres, de donner hommage au lieu où ils adoraient notre seigneur*<sup>22</sup>.

Revenons au XVII<sup>e</sup> siècle: Présentées en forme de pétitions aux princes protestants en Europe, en pamphlets publiés, ces mémoires de familles entrent au service d'une *Erinnerungskultur* qui vise, jusqu'en 1713, jusqu'à la paix d'Utrecht, à la restauration du protestantisme en France et à l'obtention de privilèges d'accueil de la part des princes protestants, qui doivent garantir un bon établissement des réfugiés en diaspora.

Pendant les guerres de Religion en France et, encore une fois, avec les dragonnades des années 1680 se multiplie le nombre de pamphlets et récits, publiés en latin, en français, en anglais et en allemand, tel celui de François Hotman, »De furoribus gallicis«, imprimé à Londres, ou bien une version anglaise, datant de 1576, de la vie de l'amiral Coligny: »The lyfe of the most godly, valeant and noble Capteine J. Colignie Shatilion«<sup>23</sup>. Un siècle plus tard, après la révocation, paraissent dans les pays protestants d'Allemagne le »Hertzliche Bekummernis umb den Schaden Josephs: Bezeuget in etlichen Bedencken ueber die grausame bishero unerhoerte Verfolgung Der Evangelisch-Reformirten Kirche in Frankreich« ou encore l'»Historie von der grausamen Verfolgung- und Tyrannen/Welche denen Gereformirten in Franckreich/verübet und angethan worden«, datant de 1687. Quelques années auparavant, sont publiés, à Londres, »The Horrible Persecution of the French Protestants in the Province of Poitou Truly Set Forth by a Gentleman of Great Quality« (Londres 1681), »A Letter from Rochel France: to MR. Demeure, one of the French ministers at the French church in the Savoy, shewing the intolerable persecutions that are there exercised against them« (1681), »A Strange but true account of the barbarous usage of three young ladies in France for being Protestants: with a relation also of their wonderful escape from thence into England« (1681). La liste des pamphlets et des mé-

20 Michel Edmond RICHARD, (éd.), Mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet, gentilhomme normand sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'édit de Nantes, Paris 1968.

21 Carolyn Lougee CHAPPELL, What's in a Name? Self-Identification of Huguenot Réfugiées in Eighteenth-Century England, dans: Randolph VIGNE, Charles LITTLETON (dir.), From Strangers to Citizens. The Integration of Immigrant Communities in Britain, Ireland and Colonial America, 1550–1750, Brighton, Portland 2001, p. 539–548.

22 [John PINTARD], Letters from John Pintard to his daughter Eliza Noel Pintard Davidson, 1816–1833, 4 vol., New York 1940, vol. I, p. 3–4.

23 Lisa FERRARO PARMELEE, Printers, Patrons, Readers, and Spies: Importation of French Propaganda in Late Elizabethan England, dans: Sixteenth Century Journal 25/4 (1994), p. 853–872.

moires adressés aux évêques de l'Église anglicane ou aux princes protestants d'Europe est longue.

Avec le »Grand Refuge« la mémoire collective de la persécution, du martyr, de la fuite, se visualise. La loyauté et la gratitude des réfugiés envers les princes protestants qui les accueillent et qui leur donnent asile s'amplifient. Elles se manifestent dans les panégyriques aux rois et princes protestants, mais aussi dans des peintures et gravures sur cuivre telles que l'»Empfang der Hugenotten in Potsdam«, de Johann Jacob Thurneysen. L'accueil des réfugiés, cette loyauté, cette gratitude envers l'Électeur deviennent des éléments constitutifs de l'*Erinnerungskultur* des huguenots, qui se conserveront aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Dans cette première phase de la création d'une mémoire collective au Refuge, »les lieux de mémoire«, pour reprendre une expression de Pierre Nora<sup>24</sup>, sont souvent des lieux symboliques: Babylone, qui représente la France; le désert, qui représente l'Église du Désert en France, cette Église protestante clandestine qui – au début du XVIII<sup>e</sup> siècle – s'assemble dans des lieux éloignés de la civilisation, mais présente aussi un parallèle entre les huguenots et les Hébreux, qui, en quittant l'Égypte, passent par le désert pour atteindre la Terre promise.

Avec les deuxièmes et troisièmes générations du Refuge, la mémoire des persécutions, des martyrs en France, se perd. Dans les testaments des huguenots des pays du Refuge, on trouve moins de références à l'ancienne patrie et aux souffrances des protestants français. Pourtant, dans quelques familles, les mémoires se conservent dans les récits ou par le biais des bibles familiales emportées de la France.

Tandis que, nous l'avons vu, les récits sur la persécution et la fuite des réfugiés sont assez nombreux, l'historiographie qui raconte l'histoire des réfugiés dans leurs pays refuge est encore rare. À part l'»Histoire de l'établissement des François réfugiés dans les États de Son Altesse Électorale de Brandebourg«, de Charles Ancillon, et l'»Histoire apologétique«, de François de Gaultier, on ne trouve guère de travaux qui traitent de la diaspora. En Angleterre, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, des réfugiés deviennent historiographes de leur pays d'accueil et y intègrent leur propre histoire, tels Pierre Desmaizeaux dans son »Histoire & sur les Interests de la Grande Bretagne« ou Abel Boyer dans la »History of King William the Third« ou la »History of the Reign of Queen Anne Digested Into Annals«.

Revenons aux »Mémoires des Réfugiés« d'Erman et Reclam à et cette phase du Refuge où, dans tous les pays du Refuge, la dissolution de l'identité française réformée est manifeste, cette deuxième phase, où l'intégration des huguenots dans les pays du Refuge est avancée. La publication des »Mémoires« d'Erman et Reclam s'étale sur dix-sept ans. Elle s'intègre dans les commémorations autour du centenaire de l'édit de Potsdam. On frappe des médailles, on tient des »repas fraternels«, on célèbre des offices religieux solennels. De même y paraissent nombre de petites histoires des institutions de la colonie française en Brandebourg-Prusse, telles que le »Mémoire historique sur la fondation de l'Église française de Berlin« en 1772 (Berlin), le »Mémoire historique sur la fondation des colonies françaises dans les États du Roi« en 1785 (Berlin), le »Mémoire historique sur la fondation du Collège français« en 1789 (Berlin) et bien d'autres<sup>25</sup>.

Pour leurs »Mémoires«, Erman et Reclam commencent à fouiller les archives: actes consistoriaux, registres des baptêmes et des mariages, correspondances. Pourtant, ils s'adressent aussi aux réfugiés de la deuxième génération, à ce petit nombre de »colonistes« à Berlin et au Brandebourg qui ont connu les vrais réfugiés, ceux qui furent persécutés pour leur »religion prétendue réformée«. Ils recueillent leurs histoires, leurs souvenirs, tout ce qui rappelle l'histoire des réfugiés<sup>26</sup>. Les mémoires des familles, les mémoires des individus doivent s'intégrer,

24 Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 vol., Paris 1984–1992.

25 ROSEN-PREST, *Historiographie et intégration culturelle* (voir n. 9), p. 176.

26 *Ibid.*, p. 179–180.

doivent former *une* mémoire collective du Refuge, doivent constituer une *Erinnerungskultur* qui, une fois de plus, est transmise par les *leaders* intellectuels et spirituels des réfugiés.

Viviane Rosen-Prest, spécialiste des »Mémoires« d'Erman et Reclam, a mis en évidence les réactions enthousiastes des descendants des réfugiés, à Berlin comme en province, qui voient leurs mémoires prises en main par ces deux auteurs, qui voient leurs mémoires sauvées de l'oubli. Transformer les mémoires en une *Erinnerungskultur* qui donne, à nouveau, une identité à la colonie, au Refuge, à la diaspora, qui est en train de mourir, suscite l'éloge, la gratitude auprès de ces descendants des réfugiés. Pourtant, les mémoires individuelles, les mémoires de famille ne voient pas le jour dans cette œuvre de l'*Erinnerungskultur* d'Erman et Reclam sans avoir subi la censure. Erman et Reclam font leur choix. Des documents ramassés, des résultats d'une *oral history* ils ne choisissent que les documents qui servent leurs objectifs<sup>27</sup>. Leurs objectifs? Pour citer Viviane Rosen-Prest:

»Leur stratégie est claire: elle consiste à démontrer comment les réfugiés ont contribué aux progrès du pays; la réalité de cette contribution, évidente, n'a pas besoin d'être établie. Il ne s'agit donc pas d'une histoire des réfugiés, mais bien d'une histoire des bienfaits qu'ils ont apportés à la Prusse. Ainsi, on peut passer sous silence toute une partie de la mémoire, celle des échecs, des souffrances, des errances des premiers réfugiés«<sup>28</sup>.

Erman et Reclam font une sélection, ils dirigent la mémoire des descendants des réfugiés, ils l'utilisent, ils en usurpent les éléments qui conviennent à leurs objectifs: mettre en évidence la valeur des réfugiés et justifier ainsi leur statut particulier en tant que »colonie française«, en tant que *nation à part*, en tant que sujets privilégiés du roi de Prusse<sup>29</sup>. En tant que tels ils représentent à nouveau une élite; de descendance française, les huguenots sont les meilleurs sujets du roi de Prusse, qui excellent par leur patriotisme, et par leurs vertus:

*[...] laborieux, actifs, éloignés de l'esprit de vanité, de dissipation & du goût de luxe, leurs amusemens étoient simples, leur gaité fraîche & sans apprêt & leurs plaisirs des délassemens; dans les affaires ils portoient l'honnêteté & la droiture & telle étoit à cet égard leur réputation que leur nom étoit le garant de ces vertus*<sup>30</sup>.

Sans les réfugiés, la Prusse ne serait jamais devenue cet État puissant tel qu'il se présente vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon les »Mémoires des réfugiés« d'Erman et Reclam ni l'armée, ni la culture, ni l'économie ne se seraient développées en Prusse si l'Électeur n'avait pas reçu les réfugiés en 1685. Les descendants de ces derniers expriment leur gratitude envers ce bienfaiteur. Leur reconnaissance prend les formes suivantes, pour citer Erman et Reclam encore une fois:

*Les réfugiés, sortant d'un pays où la politesse des mœurs avoit fait plus de progrès que partout ailleurs, parlant une langue cultivée et dès lors fixée par les chefs-d'œuvre que l'éloquence et la poésie produisirent pendant le beau siècle de Louis XIV, bien loin d'être dans le cas de se modeler sur leurs nouveaux citoyens, pouvaient espérer au contraire de leur servir à plus d'un égard de modèles*<sup>31</sup>.

27 Pour les réactions des descendants des réfugiés huguenots voir les documents conservés au fonds Erman aux archives de l'Église française de Berlin voir *ibid.*, p. 180–182.

28 *Ibid.*, p. 182.

29 *Ibid.*, p. 182.

30 Jean Pierre ERMAN, Pierre Chrétien Frédéric RECLAM, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du Roi de Prusse*, 9 vol., Berlin 1782–1799, vol. I, p. 183–185.

31 *Ibid.*, p. 302.



Ayant contribué au progrès de l'économie, du pouvoir militaire et de la culture de la Prusse, les réfugiés s'inscrivent dans l'histoire du perfectionnement de l'homme, élément constitutif des Lumières et de l'historiographie téléologique des Lumières.

Pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans maints autres pays du Refuge, tels que l'Angleterre, l'Irlande ou les Amériques, nous ne disposons de rien de comparable aux »Mémoires des réfugiés« d'Erman et Reclam. Cela est dû au statut juridique privilégié garanti aux réfugiés au Brandebourg par l'édit de Potsdam en 1685. Ce statut privilégié n'existe pas dans nombreux autres pays du Refuge. Or, en 1785, il n'y a pas de commémorations qui égalent celles du Brandebourg. Ainsi, ils n'ont pas à maintenir leur identité française et réformée afin de garantir les privilèges de la »nation française«. Pourtant, comme au Brandebourg, les consistoires des églises du Refuge en Angleterre, en Irlande et aux Amériques, eux aussi, se rendent compte de la dissolution de leurs églises, de la perte de l'identité française et réformée des descendants des réfugiés. Des nouvelles écoles, notamment pour les filles et les garçons orphelins, naissent, où langue française et religion réformée sont entretenues et seront ainsi transmises aux futures générations. De même, des sociétés patriotiques se forment, où la mémoire de la persécution des ancêtres sera conservée ainsi que la mémoire selon laquelle la venue de ceux-ci avait enrichi leurs pays d'accueil par leur culture, leurs vertus, leurs aptitudes<sup>32</sup>.

Avec la formation de l'État-nation, dont les débuts et la phase la plus intense se distinguent d'un pays à l'autre, les mémoires et l'*Erinnerungskultur* des réfugiés, ou plutôt de leurs descendants, doivent s'intégrer aux exigences d'une historiographie de signe contraire. L'État-nation exige *une* langue, *une* ethnie, *une* histoire. Diversité et pluralisme ne trouvent plus leur place dans la phase de formation de l'État-nation.

De plus, la dissolution des églises du Refuge, un phénomène qui s'intensifie dans tous les pays du Refuge au XIX<sup>e</sup> siècle, veut que les huguenots ne disposent plus de leurs pasteurs en tant que »gatekeepers«<sup>33</sup>, qui conservent et transmettent aux futures générations l'identité française réformée, ou au moins la mémoire de celle-ci. La troisième phase voit naître de nouvelles institutions qui doivent conserver: 1) la mémoire et l'*Erinnerungskultur* pour les descendants des réfugiés; 2) la mémoire de l'enrichissement des pays d'accueil par les réfugiés, mais aussi, celle de l'ancienne patrie, la France.

En 1852, en France, sera fondée la Société de l'histoire du protestantisme français, en 1878, la Commission pour l'histoire des églises wallonnes; en 1883, la Huguenot Society of America (New York); en 1885, la Huguenot Society of London (depuis 1987, Huguenot Society of Great Britain and Ireland) et en 1890 sera créé le Deutsche-Hugenotten-Verein. Ce dernier doit servir expressément à »l'avancement de l'histoire en Allemagne« et »au soin de l'esprit huguenot«<sup>34</sup>. En 1922 est fondée la Huguenot Society of the Founders of Manakin in the Colony of Virginia; en 1975, la Nederlandse Huguenoten Stichting<sup>35</sup>.

Ayant étudié les papiers de la Huguenot Society of America à New York, nous avons pu distinguer les deux sphères d'intérêt qui régissent le travail de ces sociétés dans tous les pays du

32 LACHENICHT, Hugenotten (voir n. 9), chap. 3.

33 Pour le terme »gatekeeper« voir Dirk HOERDER, Transcultural Studies, Nations, and People, dans: ID., Christiane HARZIG, Adrian SHUBERT (dir.), The Historical Practice of Diversity. Transcultural Interactions from the Early Modern Period to the Postcolonial World, New York, Oxford 2003, p. 13–32, ici p. 14; Robin COHEN, Global Diasporas. An Introduction, Seattle 1997, p. 172.

34 Stefi JERSCH-WENZEL, Juden und »Franzosen« in der Wirtschaft des Raumes Berlin/Brandenburg, Berlin 1978, p. 254.

35 Bertrand VAN RUYMBEKE, Minority Survival. The Huguenot Paradigm in France and the Diaspora, dans: ID., Randy J. SPARKS (dir.), Memory and Identity. The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora, Columbia/SC 2003, p. 1–25, ici p. 16.



Johann Jacob Thurneysen, Accueil des huguenots à Potsdam (cliché: Deutsches Huguenotten-Museum, Bad Karlshafen).



Refuge: conserver et transmettre la mémoire des martyrs et des persécutions en France aux descendants des réfugiés et créer à partir des souvenirs et mémoires de ces descendants une *Erinnerungskultur* qui sert deux objectifs: valoriser les huguenots pour les autres communautés dans les anciens pays du Refuge, et donner une identité commémorative, post-diaspora, aux descendants des réfugiés, qui, en dépit des frontières des États-nations, les réunisse avec les protestants en France et les descendants des réfugiés dans les autres pays du Refuge. Cette identité se crée à partir des généalogies, des publications qui racontent les contributions des réfugiés dans les pays d'accueil, comme le fait la »Biographical Cyclopedia [sic] with prints or photographs of the more distinguished persons«<sup>36</sup>, à partir des fêtes commémoratives, etc. Dans la bibliothèque de la Huguenot Society of America se trouvent ainsi l'»Histoire de l'édit de Nantes, History of the Reformed Religion in France«, d'Edward Smedleys (de 1833–1834); la »Church History of Geneva«, l'»Histoire de la Réformation à Bordeaux«, la »History of the Huguenot Refugees in England«, de Fernand de Schickler, et le »Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français« (Paris). Ce que Bertrand van Ruymbeke et Ursula Fuhrich-Grubert ont remarqué pour la Caroline du Sud et le Refuge en Allemagne est aussi valable pour les autres lieux et pays du Refuge: l'*Erinnerungskultur* des huguenots au XIX<sup>e</sup> siècle est nationale, parfois même nationaliste, supranationale et cosmopolite. L'objectif est de conserver la mémoire de cette diaspora cosmopolite et de faire valoir ses contributions au niveau national<sup>37</sup>.

Ainsi, non seulement en Prusse, mais dans maints pays du Refuge, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'*Erinnerungskultur* se nationalise<sup>38</sup>. Les traits spécifiques de la »nation française protestante« commencent à s'amalgamer avec les traits nationaux de chaque pays du Refuge. L'intégration et l'assimilation des réfugiés, niées par les anciens pasteurs du Refuge vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>, devient un fait qui cache un décalage chronologique. Le mythe de l'assimilation rapide des huguenots, qui se crée surtout en Angleterre et aux États-Unis, devient ensuite plus important, notamment en Prusse. Les éléments qui se conservent dans l'*Erinnerungskultur* vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans tous les pays du Refuge, sont les suivants: la mémoire des persécutions et des martyrs en France, les vertus des réfugiés, qui, alors, ressemblent aux vertus des »indigènes« des pays d'accueil<sup>40</sup>. S'y ajoutent le *topos* du meilleur citoyen en France et dans les pays du Refuge<sup>41</sup>, toujours la gratitude envers les bienfaiteurs, ainsi que le *topos* de l'enrichissement de l'économie et de la culture des pays d'accueil<sup>42</sup>. Encore vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en dépit du nationalisme croissant, les huguenots se donnent l'apparence d'une »noblesse ethnique«<sup>43</sup>. Ce qui a changé, c'est que l'*Erinnerungskultur* insiste tout de même sur l'assimilation rapide des réfugiés dans le

36 New York Historical Society, Martha S. Lamb Papers, Lettre du président de la New York Historical Society, John Jay, à M. Du Puy du 27 novembre 1888.

37 Ursula FUHRICH-GRUBERT, Zwischen Patriotismus und Internationalismus. Hugenotten im 19. und 20. Jahrhundert, dans: Sabine BENEKE, Hans OTTOMEYER (dir.), Zuwanderungsland Deutschland. Die Hugenotten, Wolfratshausen 2005, p. 163–172, ici p. 166–168; VAN RUYMBEKE, Minority Survival (voir n. 35), p. 13–15.

38 Étienne FRANÇOIS, La mémoire huguenote en Hesse, en Allemagne et dans les autres pays du Refuge, dans: Frédéric HARTWEG, Stefi JERSCH-WENZEL, Die Hugenotten und das Refuge. Deutschland und Europa. Beiträge zu einer Tagung, Berlin 1990, p. 233–239; Frédéric HARTWEG, Hugenotten(tum) & Preußen(tum), dans: Ingrid MITTENZWEI (dir.), Hugenotten in Brandenburg-Preußen, Berlin 1987, p. 313–348, ici p. 340.

39 ERMAN, RECLAM, Mémoires (voir n. 30), p. 308.

40 Édouard MURET, Geschichte der Französischen Kolonie in Brandenburg-Preußen, unter besonderer Berücksichtigung der Berliner Gemeinde, Berlin 1885, p. 4.

41 Ibid., p. 12.

42 Ibid., S. 17.

43 VAN RUYMBEKE, Minority Survival (voir. n. 35), p. 16–17.

corps de l'État-nation, avec lequel ils ne forment dès lors qu'une culture. La diversité, les qualités qui distinguent les huguenots des sujets naturels des princes ne dominent plus dans ces narratifs.

Les lieux de mémoire de cette troisième phase sont plus concrets: les maisons natales des camisards tels que Roland Laporte ou Abraham Mazel, dans les Cévennes; la tour de Constance, prison des relaps et des femmes qui refusaient de se convertir au catholicisme; le musée du Désert, créé dans la maison natale de Laporte. On considérera comme moins représentatives les maisons où vécut Calvin – celle où il naquit, à Noyon, ou sa demeure parisienne – que celles qui sont dédiées aux combattants et aux persécutés de la religion.

L'*Erinnerungskultur* des réfugiés, c'est-à-dire, l'adoption de leurs narratifs, légendes et mythes aux circonstances du temps, est couronnée de succès. Cela se manifeste non seulement par les privilèges qui leur sont garantis aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par l'intégration de leurs hagiographie et historiographie dans les historiographies nationales des pays du Refuge, mais aussi par leur réputation d'immigrants modèles qui domine encore aujourd'hui dans la perception que l'on peut avoir des huguenots. Cela a pu empêcher l'assimilation de ce groupe de réfugiés, l'oubli de leur histoire, la mort de la mémoire.